

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION: **Cyber Security Coalition VZW**Forme juridique ¹: **Association sans but lucratif**Adresse: **rue des Sols**N°: **8**Code postal: **1000**Commune: **Bruxelles-Ville**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, néerlandophone**Adresse Internet: ²Adresse e-mail ²:Numéro d'entreprise **0599.799.597**

DATE **27-07-2021** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS en

EURO³approuvés par l'assemblée générale⁴ du**02-04-2026**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2025

au

31-12-2025

Exercice précédent du

01-01-2024

au

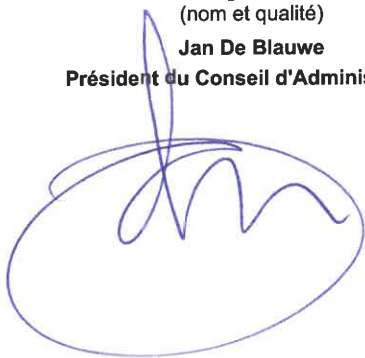
31-12-2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ ⁵ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **10**
objet: 6.1.1, 6.1.2, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 7, 8

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)

Jan De Blauwe**Président du Conseil d'Administration**


Signature
(nom et qualité)



¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

² Mention facultative.

³ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

⁴ Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

⁵ Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

Ataya Georges

Avenue Montjoie 206, 1180 Uccle, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration

RAGHENO Nathalie

Zwanenlaan 20, 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique

Mandat: Administrateur

Preneel Bart

Prinses Lydialaan 54, 3001 Heverlee, Belgique

Mandat: Administrateur

CLOUNER Phedra

Kraatveldstraat 45, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration

Clément Fabrice

Vieux Chemin de Leuze 4, 7600 Péruwelz, Belgique

Mandat: Administrateur

De Blauwe Jan

Brusselsesteenweg 100, 3080 Tervuren, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration

WATERBLEY Séverine

Chaussée Bara 297, 1410 Waterloo, Belgique

Mandat: Administrateur

VAN UFFELEN Saskia

Brusselsestraat 197, 1840 Londerzeel, Belgique

Mandat: Administrateur

VINCE Stéphane

Rue Albert Jacob 22, 5170 Profondeville, Belgique

Mandat: Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)**GORIS Karine**

Schoolstraat 74, 2820 Bonheiden, Belgique

Mandat: Administrateur

PAULUS Xavier

Rue de Beyerseghem 152, boîte 14, 1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 27/03/2025

VAN DEN HEYNING Catherine

Lange Herentalsestraat 72, 2018 Antwerpen-2018, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 27/03/2025

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	3.300	3.300
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	3.300	3.300
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	976.845	1.010.217
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	367.701	179.847
Créances commerciales		40	178.647	45.908
Autres créances		41	189.054	133.940
Placements de trésorerie		50/53	500.000	
Valeurs disponibles		54/58	98.081	799.473
Comptes de régularisation		490/1	11.063	30.897
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	980.145	1.013.517

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	821.567	900.022
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13	821.567	900.022
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	158.578	113.495
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	158.578	103.495
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	158.578	103.495
Fournisseurs		440/4	158.578	103.495
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		48		
Comptes de régularisation		492/3		10.000
TOTAL DU PASSIF		10/49	980.145	1.013.517

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	-83.457	83.609
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires ⁶		70		
Cotisations, dons, legs et subsides ⁶		73	781.175	811.605
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers ⁶		60/61	943.569	727.996
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-83.457	83.609
Produits financiers	6.4	75/76B	5.787	
Produits financiers récurrents		75	5.787	
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	786	604
Charges financières récurrentes		65	786	604
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-78.456	83.005
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-78.456	83.005
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-78.456	83.005

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-78.456	83.005
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-78.456	83.005
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves		791	78.456	
Affectations aux fonds affectés et autres réserves		691		83.005
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)		

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.300

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8365

Cessions et retraits

8375

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8385

Autres mutations

(+)/(-)

8386

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8395 3.300

Plus-values au terme de l'exercice

8455P xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8415

Acquises de tiers

8425

Annulées

8435

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8445

Plus-values au terme de l'exercice

8455

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8525P xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8475

Reprises

8485

Acquises de tiers

8495

Annulées à la suite de cessions et retraits

8505

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8515

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8525

Montants non appelés au terme de l'exercice

8555P xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8545

Montants non appelés au terme de l'exercice

8555

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(28) 3.300

RÈGLES D'ÉVALUATION

BILAN

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations dont l'utilisation est limitée dans le temps, acquises dans le courant de l'exercice, sont amorties de manière linéaire et pro rata temporis.

Les immobilisations dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises de tiers ou par apport sont portées à l'actif à concurrence de la valeur d'acquisition (selon le cas, le prix d'acquisition ou la valeur d'apport).

Les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers (produites par l'entreprise) sont portées à l'actif à concurrence de leur coût de revient (sans tenir compte des frais généraux qui sont pris immédiatement en charge) dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation ou de leur rendement futur pour l'entreprise de ces immobilisations.

Les immobilisations incorporelles ne peuvent être réévaluées.

Les logiciels (software) sont amortis sur 3 ans (33,33 %).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition qui est selon le cas :

- le prix d'achat;
- le coût de revient pour les immobilisations produites par l'entreprise sans la quote-part imputable des coûts de production indirects, qui sont pris directement en charge de l'exercice;
- la valeur d'apport, qui correspond à la valeur conventionnelle des apports, à l'exclusion des impôts et des frais relatifs aux apports.

Les immobilisations corporelles peuvent être réévaluées.

Les acomptes versés sont amortis comme les immobilisations de destination.

Les immobilisations corporelles dont la durée d'utilisation n'est pas limitée (comme les chefs d'oeuvres) ne font pas l'objet d'amortissement. Des réductions de valeur sont actées si leur valeur d'acquisition est supérieure au prix de marché.

Les immobilisations corporelles dont la durée d'utilisation est limitée sont amorties de manière linéaire sur base de critères économiques.

Les équipements audiovisuels sont amortis sur 3 ans (33,33 %). Les équipements avec une valeur qui est plus petit que 2.500 € sont pris en charge (compte de résultats).

Les encadrements et frais de transport qui ne font pas partie du prix d'achat (facturation séparée) sont pris en charge dans le compte de résultats.

CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances exprimées en valeurs étrangères sont converties en EUR au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la facture sortante.

Les créances en devises étrangères ouvert à la fin de l'exercice sont réévaluées en EUR au cours officiel à la date du bilan.

Une réduction de valeur est actée sur la valeur nominale lorsqu'à la date d'échéance, le paiement en est partiellement ou complètement incertain. Les réductions de valeur actées au cours des exercices précédents qui, selon une appréciation actuelle, ne sont plus nécessaires, doivent faire l'objet d'une reprise.

CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises au bilan à leur valeur nominale après incorporation de l'intérêt ou de l'escompte.

Une réduction de valeur sur créances est actée sur la valeur nominale lorsque l'encaissement est incertain. Les réductions de valeur actées au cours des exercices précédents qui, selon une appréciation actuelle, ne sont plus nécessaires, doivent faire l'objet d'une reprise.

Les créances en valeur étrangères sont converties en EUR au cours officiel en vigueur à la date de comptabilisation de la facture sortante.

Les créances en devises étrangères ouvert à la fin de l'exercice sont réévaluées en EUR au cours officiel à la date du bilan.

VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont enregistrées et évaluées au bilan à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est enregistrée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale. Les valeurs disponibles en devises étrangères sont converties en EUR au cours officiel à la date du bilan.

COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

Lors de l'évaluation de la rubrique "comptes de régularisation de l'actif", il faut tenir compte du prorata des charges enregistrées pendant l'exercice ou un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs, ainsi que du prorata des produits qui ne seront encaissés qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui portent sur l'exercice écoulé.

Les comptes de régularisation sont enregistrés et évalués à leur valeur d'acquisition.

DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

Les dettes sont reprises au bilan pour leur valeur nominale.

Les intérêts qui, sur base de l'accord entre les parties, sont inclus dans la valeur nominale de la dette, sont le cas échéant inscrits aux comptes de régularisation actif et pris prorata temporis au compte de résultats. Cela vaut également pour la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur nominale de la dette et pour l'escompte de dettes qui ne sont pas productives d'intérêt ou qui sont assorties d'un intérêt anormalement faible.

Les dettes commerciales en devises sont converties en EUR au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la facture d'entrée.

Les dettes commerciales en devises étrangères ouvertes à la fin de l'exercice sont réévaluées en EUR au cours officiel à la date du bilan.

COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

Pour l'évaluation de la rubrique compte de régularisations du passif, il doit être tenu compte des prorata des charges qui portent sur un exercice écoulé ainsi que du prorata des produits encaissés au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement effectif de ces produits est incertain.

RÈGLES D'ÉVALUATION

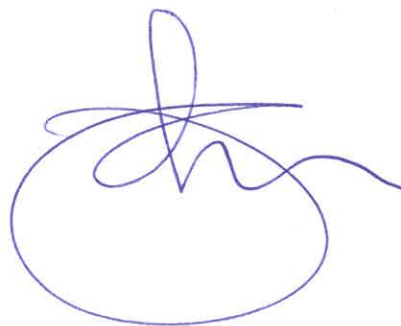
Les comptes de régularisation sont enregistrés et évalués à leur valeur d'acquisition.

ECARTS DE CONVERSION

Uniquement le solde négatif des écarts de conversions par devises étrangères, qui résulte d'une réévaluation est pris en résultat. La différence positive reste dans les comptes de régularisation.

COMPTE DE RESULTATS

Les postes du compte de résultats sont évaluées à leur valeur nominale.



JAN DE BLAUWE
21/4/2026